



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 25 août 2020

Direction des services du cabinet

Mél : pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires,
Messieurs les présidents d'EPCI

*En communication à Mesdames et
Monsieur les sous-préfets*

Objet : lutte contre le coronavirus dans les Ardennes

Les autorités sanitaires constatent depuis plusieurs semaines une tendance régulière, et qui va en s'accroissant, à la hausse du nombre de cas de covid-19 dans la population. Le département des Ardennes, relativement préservé jusqu'à présent, n'échappe pas à cette tendance. Alors qu'approche la rentrée scolaire et économique, les signaux de reprise de l'épidémie doivent nous inciter à maintenir une grande vigilance sur le respect des gestes barrières.

Comme cela a été annoncé au public et en concertation avec les élus concernés, j'ai décidé d'imposer à partir d'aujourd'hui le port du masque dans certains secteurs de plusieurs localités du département où la densité de population nécessite un renforcement des mesures sanitaires. L'arrêté préfectoral a été publié hier 24 août.

Au-delà de cette mesure particulière, et afin de contenir la reprise de l'épidémie, je vous demande d'apporter votre concours au contrôle du respect des consignes sanitaires. En particulier, je vous rappelle que les rassemblements publics de plus de 10 personnes, déclarés en préfecture ou sous-préfecture, doivent faire l'objet d'un suivi très rigoureux.

Si le rappel pédagogique des consignes sanitaires ne produit pas d'effet, vous pouvez sanctionner leur non respect. Je rappelle que la sanction prévue pour le non port du masque, tant dans les lieux publics que dans les lieux privés où il est obligatoire, est une amende de 135€ qui peut être infligée tant par les forces de l'ordre de l'État que par les polices municipales. Les sanctions peuvent être aggravées en cas de réitération.

S'agissant des contrôles, j'invite les maires des communes dotées d'une police municipale à prendre l'attache des forces de police et de gendarmerie pour coordonner les opérations de contrôle et éviter d'éventuels doublons.

1, Place de la Préfecture – BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

Standard: 03 24 59 66 00 – @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'Etat: www.ardennes.gouv.fr

Je vous invite aussi à me signaler (pref-coronavirus@ardennes.gouv.fr) les établissements recevant du public (commerces, etc.) où les gestes barrières, et plus particulièrement le port du masque, ne seraient pas respectés malgré vos rappels et d'éventuelles amendes, afin que, le cas échéant, je prenne à l'endroit de ces établissements, après mise en demeure, des sanctions qui peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative.

Enfin, je vous saurais gré de relayer tant parmi vos administrés que parmi les agents de vos collectivités les informations relatives à la politique de tests déployée dans le département : grâce au maillage constitué par l'Agence régionale de santé, il est possible de se faire tester en plusieurs localités de manière simple, gratuite et rapide. Vous trouverez ci-annexe, l'ensemble des informations sur les tests pratiqués. La rentrée doit être l'occasion de communiquer massivement sur ces tests notamment auprès des vacanciers de retour dans le département.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la lutte contre le coronavirus.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Christophe HÉRIARD



Où et quand se faire tester ?

- Drive MANCHESTER (voitures et piétons), 45 avenue Manchester, 08000 Charleville-Mézières : 7j/7 ; du lundi au vendredi : 9h-16h, le WE 9h-13h / 06.34.09.14.49
- Drive CARNOT (voitures et piétons), 131 avenue Carnot, 08000 Charleville-Mézières : 6j/7 ; du lundi au vendredi, 13h45-15h30, samedi 10h-11h / 03.51.25.49.69
- Drive SEDAN-BALAN (voitures et piétons), 109 avenue Charles De Gaulle, 08200 Balan : 6j/7 ; du lundi au samedi, 10h-11h30 / 03.51.25.49.73
- Drive GIVET (voitures et piétons), Esplanade Aimé et Jules Rivir, 08600 Givet : 5j/7 ; 11h30-12h / 03.51.25.49.74
- Drive RETHEL (voitures et piétons), ZI l'étoile, rue Antoine de Saint-Exupéry, 08300 Rethel : 6j/7 ; du lundi au samedi, 14h30-15h30, samedi 9h30-11h ; / 03.51.25.49.71
- Drive VOUZIERS (piétons), 25 rue Gambetta, 08400 Vouziers : mardi et jeudi, 10-11h (piéton) 03.51.25.49.72

Autres sites de tests ouverts :

- 1^{er} septembre, 13h-15h : Maison de Santé à Rocroi
- 3 septembre, 13h-15h : Maison de Santé à Rocroi puis tous les mardis et jeudis aux mêmes horaires

Comment prendre rendez-vous ?

Prise de rendez-vous sur <https://www.ubiclic.com/> ou par téléphone.

L'accès au dépistage est libre. Toutefois pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Il est nécessaire d'apporter une pièce d'identité et sa carte vitale.

En cas de symptômes, appliquer les gestes barrières, porter un masque et prendre directement rendez-vous avec son médecin traitant.

